

Mot d'Or 2020

Règlement du concours

Article 1. Présentation du concours

Le Mot d'Or de la francophonie est un concours créé en 1988 pour inciter les étudiants et les jeunes professionnels à utiliser le français dans le langage des affaires, et à faire connaître les mots nouveaux rendus nécessaires par l'évolution des techniques.

La finale nationale est organisée au Liban par l'association Actions pour promouvoir le français des affaires (APFA) en partenariat avec la Direction Régionale Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Institut français du Liban et l'Institut des finances Basil Fuleihan.

Article 2. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve du Mot d'Or se déroule en deux temps : l'épreuve écrite et l'épreuve orale. L'épreuve écrite, organisée au sein des établissements participants pour les étudiants et à l'Institut des finances Basil Fuleihan pour les jeunes professionnels, aura lieu **le 12 mars 2020**. Elle est composée de quatre parties :

1^{ère} partie : chercher des mots nouveaux pour des concepts nouveaux.

Le candidat doit proposer, dans chacun des cas suivants et en justifiant sa proposition, un mot, un sigle ou une expression pour désigner en français un concept nouveau.

2^{ème} partie : trouver les mots et expressions.

Le candidat doit trouver les mots et les expressions de la langue des affaires dont les définitions lui sont fournies : 10 mots et expressions pour les étudiants, 15 pour les jeunes professionnels

3^{ème} partie : proposer des équivalents en français.

Le candidat doit remplacer dans un texte les mots étrangers ou relevant du français par des équivalents français: 10 mots pour les étudiants, 15 pour les jeunes professionnels

4^{ème} partie : savoir entreprendre en français.

Le candidat doit présenter, en une vingtaine de lignes, un projet réaliste de création d'entreprise (son propre projet ou un projet qui a été réalisé et auquel il aurait aimé participer).

Afin de préparer les étudiants à l'épreuve du 12 mars, un sujet fictif et son corrigé seront proposés. Ils comportent tous les mots que les candidat(e)s devront connaître pour passer l'épreuve écrite.

Les annales des sujets des années précédentes peuvent être consultées sur le site sur la Toile de l'APFA (<http://apfa.asso.fr>)

A l'issue de l'épreuve écrite, les candidat(e)s ayant obtenu les notes les plus élevées seront invité(e)s à passer une épreuve orale devant un jury d'experts lors de la cérémonie finale **le 27 mars 2020** à l'Université Antonine.

Article 3. Epreuve orale

Chaque institution universitaire sera représentée par un(e) finaliste – le/la candidat(e) ayant obtenu la note la plus élevée lors de l'épreuve écrite. Pour la catégorie des jeunes professionnels, 5 candidat(e)s seront sélectionné(e)s en fonction de leurs notes.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront invité(e)s à passer l'épreuve orale prévue le 27 mars 2020 dans le cadre de la cérémonie finale. Chaque candidat(e) bénéficiera de **3 minutes chronométrées** pour présenter son projet d'entreprise (4^e partie de l'épreuve écrite) avec, à l'appui, **une seule diapositive. Tout(e) candidat(e) ne respectant pas les deux conditions susmentionnées sera automatiquement disqualifié(e).** Tout autre type de support n'est pas autorisé.

A l'issue des présentations, le jury posera des questions aux candidat(e)s.

Article 4. Critères d'évaluation

Une grille d'évaluation de l'épreuve écrite et orale sera communiquée aux correcteurs et correspondants des universités.

Article 5. Critères d'éligibilité

- Catégorie « Étudiant(e)s » :
 - Etre âgé(e) de moins de 27 ans à l'heure de l'inscription au concours.
 - Etre inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur au Liban.
 - S'exprimer en français.

- Catégorie « jeunes professionnel(le)s » :
 - Etre âgé(e) de moins de 40 ans à l'heure de l'inscription au concours.
 - Poursuivre une activité professionnelle et/ou une formation de haut niveau en management (MBA par exemple).
 - S'exprimer en français.

A l'exception des lauréat(e)s, les finalistes et candidats des éditions précédentes sont autorisé(e)s à participer de nouveau à l'édition 2020.

Article 6. Préparatifs

Les universités participantes sont invitées à confier la diffusion de l'information, l'organisation, le suivi, la correction du concours et la préparation de leur finaliste pour la finale à un correspondant. Ce dernier sera mis en relation avec les organisateurs et partenaires du concours et sera invité à prendre part aux réunions de concertation et de délibération.

Tous les départements des universités sont invités à prendre part au Mot d'Or 2020.

Article 7. Distinctions

Le Mot d'Or 2020 distinguera **deux lauréat(e)s** (1 jeune professionnel(le) et 1 étudiant(e)) qui recevront chacun(e) :

- un billet aller-retour Beyrouth-Paris-Beyrouth ;
- un séjour à Paris pour participer aux manifestations de la semaine de la francophonie en mars 2021.

De plus, **deux prix coup de cœur du public** seront décernés à deux finalistes issu(e)s chacun(e) des deux catégories participantes. Ces prix distingueront les deux candidat(e)s ayant reçu le nombre de votes le plus élevé du public* dans chacune des catégories.

*Le public sera invité à voter lors de la cérémonie finale, le 27 mars 2020.

Article 7. Calendrier

12 mars 2020* : Épreuve écrite

27 mars 2020 : Épreuve orale et cérémonie finale

*Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au jour même de l'épreuve écrite.

La date du concours écrit est flexible dans la limite du possible afin d'assurer le bon déroulement du concours.

Article 8. Inscriptions

Pour vous inscrire et/ou vous renseigner à propos du concours, merci de contacter : (le nom et les coordonnées du correspondant)

